

Le 19 aout 2016

Madame, Monsieur, habitants de la commune de Billancelles

En 2012, les communes de Pontgouin, Billancelles, Landelles et Saint-Arnoult-des-Bois ont décidé de se lancer dans une opération commune d'aménagement foncier, que le conseil départemental d'Eure-et-Loir a accepté de piloter en 2013.

Toutes les décisions prises par les associations d'aménagement foncier l'ont été selon la législation en vigueur. Une étude d'impact a été réalisée en janvier 2016 (en sus de l'étude initiale de 2013 des diagnostics fonciers et environnementaux sur chaque commune). Elle a été mise à disposition pendant l'enquête publique. Chaque propriétaire et chaque exploitant ont été informés individuellement de l'enquête publique par notification administrative, l'affichage a été réalisé dans chacune des communes et la publicité en a été faite dans la presse.

Certains conseils municipaux, comme celui de Billancelles, ont délibéré favorablement à la suppression des routes départementales, d'autres négativement. Mais, les propositions de suppression des routes ont été validées par toutes les commissions communales d'aménagement foncier, dont le maire est très souvent le président, par la commission départementale d'aménagement foncier et par la commission permanente du conseil départemental, où siègent les conseillers départementaux élus démocratiquement, et compétente juridiquement. L'ensemble des réclamations concernant les routes, déposées lors des enquêtes publiques, ont été examinées et ont fait l'objet de réponses individuelles.

Nous ne pouvons donc laisser dire, comme le fait l'association Routes et Chemins en Pays Courvillois que « les propositions de suppression ont été faites sans aucune étude d'impact » ou qu'elles « sont faites sans aucune concertation avec les riverains » ou encore qu'il y aurait déni de démocratie.

Aussi, devant l'information incomplète que vous avez pu avoir, nous tenions à vous rappeler les bénéfices des opérations de remembrement, tant pour les agriculteurs, que pour les habitants de la commune et la collectivité.

Pour les agriculteurs, cette opération permet la réalisation d'un parcellaire plus cohérent, le plus possible regroupé autour des sièges des exploitations agricoles. Ce sont moins de trajets sur les routes, permettant ainsi une plus grande compétitivité de leurs exploitations, dans un marché mondialisé.

Il est bon de rappeler que les agriculteurs financent toutes les opérations d'aménagement foncier à hauteur de 70% du coût total, le reste est pris en charge par le conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Pour les habitants, ce sont moins d'engins agricoles sur les routes et par conséquent, moins de désagrément pour le trafic automobile, moins de terres ramenées sur les routes, moins de pollution et moins de dégradation des routes.

C'est aussi la création de nouveaux chemins, derrière les maisons, qui servent d'écran entre champs et zone habitées, plus protecteurs face aux traitements agricoles. Le nouveau parcellaire a été réalisé en tenant compte de la protection de la bio-diversité locale : plantation de nouvelles haies, préservation des mares avec des accès spécifiques

Enfin, afin d'améliorer certains trajets de substitution, nous allons inscrire à l'ordre du jour de la commission des routes du conseil départemental, plusieurs projets d'aménagements routiers :

- Aménagement du carrefour de Balaclava (intersection de la RD24 et de la RD23 – commune de Saint Arnoult des Bois)
- Elargissement de la RD125 entre Billancelles et Courville
- Aménagement du croisement de la route D155 avec la route communale de Souvigny sur Pontgouin

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire en nos meilleurs sentiments.

Bien fidèlement,



Laure de La Raudière

*Député-Maire de Saint-Denis-des-Puits
Conseille départemental d'Eure-et-Loir*



Bernard Puyenchet

*Maire d'Illiers-Combray
Conseiller départemental d'Eure-et-Loir*

Contact : Conseil départemental d'Eure-et-Loir groupe.UPE@eurelien.fr ou tél : 02 37 20 10 04